|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non-commerciales  Deuxième réunion  Genève, 7 septembre 2022 | WG-SHF/2/3  Original : anglais  Date : 27 octobre2022 |

COMPTE RENDU

adopté par le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales

Avertissement : Le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Ouverture de la réunion

Le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non-commerciales (WG-SHF) a tenu sa deuxième réunion par voie électronique le 7 septembre 2022, sous la présidence de M. Marien Valstar, président du Conseil.

La réunion est ouverte par le président qui souhaite la bienvenue aux participants.

La liste des participants fait l’objet de l’annexe du présent compte rendu.

# Adoption de l’ordre du jour

Le WG-SHF adopte le projet d’ordre du jour proposé dans le document WG-SHF/2/1.

# Analyse et rapport contenant des propositions établies par l’équipe de projet

Le WG-SHF examine les documents WG-SHF/2/2 et WG-SHF/1/3.

À sa première réunion tenue par voie électronique le 17 mars 2022, le WG-SHF note qu’il a examiné les documents WG-SHF/1/2 “Informations générales” et WG-SHF/1/3 “Analyse et rapport contenant des propositions établies par l’équipe de projet”. Le WG-SHF note que le compte rendu de la première réunion figure dans le document WG-SHF/1/4 “Compte rendu” et qu’il contient les conclusions du WG-SHF concernant les recommandations nos 1 et 2 figurant dans le document WG-SHF/1/3.

Les documents et le compte rendu de la première réunion du WG-SHF sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=67775>

Le WG-SHF note que, à sa première réunion, il est convenu d’examiner à sa deuxième réunion les recommandations nos 3 à 6 figurant dans le document WG-SHF/1/3 et de continuer de relever les éléments devant être abordés lors de la prochaine étape. Par conséquent, le WG-SHF est convenu à sa première réunion qu’il ne serait pas nécessaire de préparer un nouveau document pour la deuxième réunion.

Le président invite les participants à examiner les recommandations nos 3 à 6 figurant dans le document WG‑SHF/1/3.

### Question n° 3 : Le diagramme doit-il suivre une approche différente pour les différents groupes de plantes (y compris les cultures pérennes) ou types de production?

#### “Recommandation :

“Nous recommandons au groupe de travail de conclure que le type de plante et la méthode de propagation (multiplication végétative ou reproduction par voie sexuée) ne font pas l’objet d’une attention particulière en tant qu’élément préliminaire de l’évaluation finale. Cela peut toutefois constituer un élément dans l’application de l’exception si un membre de l’UPOV souhaite mettre davantage l’accent sur les plantes qui sont importantes au niveau national ou régional pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs.”

Le WG-SHF ne fait aucun commentaire sur la recommandation n° 3.

### Question n° 4 : Les plantes non alimentaires devraient-elles être exclues de l’exception?

#### “Recommandation :

“Nous recommandons de considérer le diagramme comme un outil qui indique la nature commerciale ou non‑commerciale d’une activité relative à une variété, qui est menée par un petit exploitant agricole. En principe, l’équipe de projet est d’avis que la culture d’une variété protégée d’une plante non alimentaire peut en soi être une indication de l’activité commerciale, comme indiqué dans le diagramme ci-joint. Toutefois, le groupe de travail souhaitera peut-être préciser que, dans certains cas, la culture de plantes non alimentaires peut être essentiellement destinée à la consommation domestique et, par conséquent, relever de l’exception si tous les critères du diagramme sont remplis.”

Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA) exprime l’opposition de la CIOPORA à tout élargissement de l’exception pour utilisation à des fins privées et non-commerciales aux variétés à multiplication végétative, telles que les plantes ornementales et les fruits. Si l’on considère que ces plantes sont restées dans le sol pendant quelques années et que les arbres fruitiers peuvent donner des fruits pendant des décennies, la valeur du droit d’obtenteur pourrait être considérablement réduite s’il était inclus dans le projet.

Les délégations de la Norvège, de la Suisse et de l’Union européenne se prononcent en faveur de la recommandation n° 4.

Le représentant de l’*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) se prononce en faveur de la recommandation n° 4. Il note également que les plantes médicinales sont des plantes non alimentaires qui sont souvent destinées à la consommation privée et estime qu’elles devraient bénéficier de l’exception.

La délégation des États-Unis d’Amérique exprime le souhait de réserver sa décision sur l’accord ou l’opposition aux recommandations individuelles jusqu’à la fin des débats.

En conclusion, le président indique qu’il y a quelques déclarations en faveur de la recommandation n° 4 dans sa forme actuelle, mais que les préoccupations exprimées devraient être étudiées.

### Question n° 5 : Quelle est la pertinence du lieu de l’acte dans le contexte de l’exception relative à l’utilisation dans le cadre privé à des fins non‑commerciales?

#### “Recommandation :

“Nous recommandons que le groupe de travail précise dans les notes explicatives que la consommation domestique ne doit pas nécessairement avoir lieu sur l’exploitation de l’agriculteur au sens strict mais doit être liée à son foyer direct.

“En ce qui concerne le diagramme, nous recommandons de préciser davantage que les critères doivent être remplis par les deux parties, c’est-à-dire non seulement par l’agriculteur qui échange ou vend la production excédentaire, mais également par l’agriculteur qui la reçoit. Ainsi, ce dernier doit également semer les graines dans l’intention de cultiver une plante essentiellement destinée à sa propre consommation domestique.”

Les délégations de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suisse et de l’Union européenne se prononcent en faveur de la recommandation n° 5.

La délégation du Japon estime que l’idée que “le matériel ne quitte pas le territoire local et qu’il n’y a pas de confusion entre les systèmes de semences informels et officiels”, dans le deuxième paragraphe de l’“évaluation” de la recommandation n° 5 dans le document WG-SHF/1/3, est hypothétique et vague et ne peut pas constituer un mécanisme réaliste. Elle considère que l’“intention” n’est pas un facteur applicable dans la pratique. Elle fait observer qu’il y a une hypothèse de conformité avec le diagramme figurant à l’annexe II du document WG-SHF/1/3, concernant les échanges de semences entre les petits exploitants agricoles, qui ne peut pas être contrôlée ou vérifiée. Elle estime que l’approche présentée dans le diagramme n’offre pas une garantie de conformité et ne contribuerait pas à l’efficacité du système de protection des obtentions végétales de l’UPOV.

La délégation du Chili appuie l’intervention de la délégation de la Suisse. Elle estime qu’il serait important de préciser le sens des termes “territoire” et “lieu”. Elle est d’avis que la référence aux “actes (…) à des fins non‑commerciales” dans l’article 15.1)i) de l’Acte de 1991 est en contradiction avec le texte de la recommandation n° 5, qui fait référence aux “ventes”.

La délégation des États-Unis d’Amérique se dit préoccupée par l’interprétation proposée par l’équipe de projet et souhaiterait que l’on définisse des limites claires dans l’interprétation de l’exception prévue à l’article 15.1)i) de l’Acte de 1991. Elle ne soutient pas la recommandation telle qu’elle est présentée dans le document.

En conclusion, le président indique que des préoccupations ont été exprimées au sujet de la recommandation n° 5 et qu’il faudrait y répondre. Il note que des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour fournir des éclaircissements sur les questions soulevées ci-dessus.

### Question n° 6 : Existe-t-il des critères mesurables ou quantitatifs qui peuvent être utilisés pour définir les notions clés dans le diagramme?

#### “Recommandation :

Nous recommandons au groupe de travail de considérer le diagramme comme un outil qui permet de préciser la nature de l’activité qui est considérée comme entrant dans le champ d’application de l’exception et qui peut fonctionner parallèlement à des indicateurs ou paramètres propres à chaque pays.”

La délégation du Japon fait observer que, dans l’“évaluation” de la recommandation n° 6, “l’équipe de projet est parvenue à la conclusion qu’il convient d’abandonner une approche quantitative et d’opter plutôt pour une approche fondée sur la description de la nature de l’activité”. Elle estime que, par définition, la vente ou l’échange de semences protégées par les droits d’obtenteur entre dans la catégorie de l’utilisation non privée et à des fins commerciales, ce qui empêche d’utiliser le diagramme comme référence pour définir l’utilisation privée et non‑commerciale visée à l’article 15.1)i) de l’Acte de 1991. Elle déclare en conclusion que la nature de l’activité présentée dans le diagramme, en particulier l’échange et la vente de matériel de la variété protégée, est contraire à l’article 15.1)i) de l’Acte de 1991. La délégation n’est pas favorable à la poursuite des travaux du WG-SHF.

Le président estime que les travaux du WG-SHF pourraient être utiles pour expliquer comment le système de protection des obtentions végétales pourrait fournir une aide concernant l’accès aux variétés protégées et le choix de celles-ci pour tous les types d’agriculteurs, y compris les petits exploitants agricoles. Ces explications seraient utiles aux pays qui envisagent d’adhérer à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Compte tenu de ces éléments, il estime qu’il serait prématuré d’interrompre les travaux du WG-SHF.

La délégation du Chili fait observer qu’il est important, lors de toute révision des notes explicatives, de préciser aux obtenteurs et aux agriculteurs quels actes relèveraient de l’exception facultative “pour les actes commerciaux” ou de l’exception obligatoire “pour les actes non-commerciaux”. Ces questions ne sont pas clairement expliquées dans le document.

La délégation de la Suisse se prononce en faveur de l’approche exposée dans la recommandation n° 6, car il serait impossible de définir des critères quantitatifs au niveau mondial. Elle rappelle que les indicateurs ou paramètres spécifiques des pays doivent être compatibles avec la Convention UPOV.

La délégation de l’Argentine appuie l’intervention de la délégation du Chili concernant les recommandations nos 5 et 6. Elle fait observer que toute révision des notes explicatives serait très importante au niveau national pour faciliter l’interprétation de la Convention UPOV et le règlement des litiges. Elle estime donc qu’il est trop tôt pour prendre des décisions sur le document actuel.

Le président prend note des préoccupations exprimées par les délégations du Japon, du Chili et de l’Argentine. Il propose de présenter ces éléments lorsque le Comité consultatif sera invité à envisager les prochaines étapes des travaux du WG-SHF.

La délégation du Canada est favorable à la poursuite des travaux du WG-SHF, mais avec prudence. Elle rappelle que le système de l’UPOV a pour but de faire en sorte que les agriculteurs et la société bénéficient de l’accès à des variétés améliorées. Elle indique qu’une solution possible consisterait à énumérer tous les facteurs de ce qui pourrait être considéré comme une utilisation légitime à des fins non-commerciales, quand cela pourrait avoir un impact sur l’intérêt légitime de l’obtenteur à récupérer son investissement dans les activités de sélection.

La délégation des Pays-Bas appuie l’intervention de la délégation du Canada et la poursuite des travaux du WG-SHF.

La délégation de l’Union européenne est favorable à la poursuite des travaux du WG-SHF afin de clarifier les actes des petits exploitants agricoles pour la consommation domestique et de faciliter l’adhésion des pays à l’UPOV. Elle fait également observer que les travaux sont également importants dans le contexte des questions de sécurité alimentaire et d’accès aux variétés améliorées.

La délégation du Japon réitère sa préoccupation quant au fait que toute orientation risque de créer une faille qui compromettrait l’efficacité du système de l’UPOV. Elle suggère que les travaux soient élargis pour inclure la manière de fournir des variétés améliorées aux agriculteurs, y compris aux petits exploitants agricoles, lorsqu’elles tombent dans le domaine public après leur période de protection.

Le président note que la question soulevée par la délégation japonaise pourrait être incluse dans les travaux du WG-SHF. Il explique que les travaux du WG-SHF devraient aider l’UPOV à communiquer sur la question des petits exploitants agricoles et rappelle qu’il ressort des résultats de l’enquête qu’il n’y a eu de litige relatif aux droits d’obtenteur de petits exploitants agricoles dans aucun membre de l’UPOV.

La délégation de la Norvège approuve le point de vue de la délégation de la Suisse et estime que la révision des notes explicatives ne modifierait pas la Convention UPOV et ne limiterait pas la flexibilité dont bénéficient les membres de l’UPOV, mais illustrerait et clarifierait plutôt la signification de la Convention UPOV pour les membres actuels et futurs. Elle estime que la manière d’assurer l’accès aux obtentions végétales après leur période de protection doit faire l’objet d’une initiative distincte exigeant des efforts conjoints.

Le représentant de la CIOPORA souligne qu’une réduction progressive de l’étendue de la protection n’est pas dans l’intérêt de la société car les obtenteurs ont besoin d’un champ de protection suffisant pour poursuivre leurs activités de sélection végétale.

La délégation des États-Unis d’Amérique explique qu’elle est prête à poursuivre la discussion sur ces questions, mais qu’elle a de nombreuses préoccupations. Elle fait observer que la vente de semences de variétés protégées ne répondrait pas à l’exigence d’une utilisation privée et non-commerciale. La délégation appuie l’intervention de la délégation japonaise, selon laquelle l’examen des recommandations sans limites claires n’est pas utile et n’offre aucune sécurité juridique.

La délégation du Japon fait remarquer que, dans de nombreux cas, la traçabilité est impossible et que le fait qu’il n’y a eu aucun litige ne signifie pas l’absence d’atteinte.

La délégation de la Suisse fait observer que, si la discussion est élargie à d’autres domaines susceptibles d’améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, d’autres acteurs devraient participer aux débats, tout en veillant à éviter de répéter les travaux d’autres organismes internationaux, tels que l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (TIRPAA). Elle souligne l’importance de poursuivre les travaux du WG-SHF pour améliorer la situation des agriculteurs de subsistance dans les domaines relevant du mandat de l’UPOV.

La délégation de l’Argentine se prononce en faveur de l’élaboration d’un document moins dogmatique dans ses conclusions, avec une approche plus logique. Elle estime que le diagramme figurant dans le document n’est pas clair. La délégation propose d’inclure plusieurs exemples reposant sur des cas particuliers fournis par des membres de l’UPOV.

Le représentant de la *Seed Association of the Americas* (SAA) fait une intervention au nom de l’*International Seed Federation* (ISF). Le secteur des semences se félicite de l’opportunité offerte d’accroître la compréhension mutuelle sur le sujet. La délégation fait observer que le sujet examiné est une question sensible donnant lieu à divers points de vue sur la façon de l’aborder en raison des différences de circonstances sociales, économiques et juridiques dans le monde entier. La mission du secteur semencier consiste à plaider pour que chaque agriculteur dans le monde ait accès aux semences en toute connaissance de cause, au bon moment, au bon endroit et avec la qualité et la quantité adaptées; à soutenir les agriculteurs dans la création de valeur et l’obtention d’un revenu décent et, avec l’aide du secteur semencier, à leur permettre de produire des denrées alimentaires durables et sûres, résistantes au changement climatique; à continuer de poser les bases nécessaires pour fournir aux consommateurs, en abondance, des aliments sains, sûrs, nutritifs et variés; et à trouver et respecter l’équilibre entre les droits des obtenteurs et ceux des agriculteurs sur la base d’une compréhension et d’une prise de conscience approfondies de la contribution durable à la sécurité alimentaire. La délégation fait observer que les discussions du WG-SHF seront reprises par le secteur des semences afin de renforcer l’engagement en faveur de la durabilité des agriculteurs grâce à une meilleure compréhension de leurs diverses contributions qui permettent de relever les défis vastes et complexes sur le terrain.

L’équipe de projet se félicite des discussions qui ont eu lieu lors des deux réunions du WG-SHF.   
Elle indique qu’il ne serait pas approprié qu’elle propose d’élaborer un projet pour la révision des notes explicatives. L’équipe de projet se dit en outre part prête à aider le WG-SHF dans ses travaux, y compris pour la définition des limites.

Le président remercie l’équipe de projet pour ses travaux qui, selon lui, constituent un point de départ très utile pour les délibérations du WG-SHF.

# Prochaines étapes

En conclusion, le président a fait remarquer que, le sujet étant sensible, il ne s’attendait pas à un processus facile lorsqu’il a commencé, il y a quelques années, à examiner la question de la fourniture d’orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non‑commerciales. Il a noté que les interventions avaient montré que certains s’interrogeaient sur l’existence même d’un problème, tandis que d’autres soulignaient que le manque de clarté pouvait empêcher les petits exploitants agricoles d’utiliser des semences de qualité. Il a conclu qu’il y avait un consensus au sein du WG‑SHF sur le fait que tous les agriculteurs devaient avoir accès à de bonnes semences et qu’il était important de faire un effort pour améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs du monde entier. Le président a exprimé ses remerciements, au nom du WG-SHF, à l’équipe de projet pour son rapport et ses recommandations. Il a noté que le WG-SHF avait examiné toutes les recommandations. Le président a reconnu que, bien que des progrès aient été réalisés au sein du WG-SHF pour accroître la compréhension mutuelle sur le sujet, le groupe de travail n’était pas encore prêt à tirer des conclusions et à commencer la rédaction d’une note explicative. Il a rappelé que, lors de sa première réunion, le WG-SHF était convenu que davantage de précisions sur le sujet devaient être fournies avant de commencer la rédaction. Il a noté qu’il avait été reconnu que la restriction perçue ou réelle concernant certains actes en rapport avec les variétés protégées n’était pas toujours liée au droit d’obtenteur car d’autres textes législatifs sur les semences pouvaient limiter ces actes. Le président a rappelé que l’enquête menée auprès des membres et observateurs de l’UPOV avait révélé qu’aucune action en justice relative au droit d’obtenteur contre des petits exploitants agricoles n’avait été signalée.

La délégation du Japon fait remarquer que l’absence d’actions en justice relatives au droit d’obtenteur contre des petits exploitants agricoles ne signifie qu’il n’y a pas eu d’atteinte.

La délégation du Canada fait observer que les obtenteurs peuvent choisir de ne pas engager de procédure judiciaire parce que ce ne serait pas dans leur intérêt, compte tenu de la manière dont ces actions sont perçues par le public.

La délégation de la Norvège croit comprendre, d’après les interventions, que le secteur des semences n’est pas intéressé par une action en justice contre les petits exploitants agricoles, car leurs actes ne sont pas considérés comme faisant partie de son activité principale.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le président a estimé, sur la base des discussions qui ont eu lieu lors de la deuxième réunion du WG-SHF, que le groupe de travail progressait tout en reconnaissant qu’il restait beaucoup à faire. Il a proposé qu’un rapport sur les progrès réalisés par le WG-SHF soit établi pour informer le Comité administratif et juridique (CAJ) à sa soixante-dix-neuvième session qui se tiendra le 26 octobre 2022. Le président était d’avis qu’il était important de poursuivre les travaux sur le sujet.   
En ce qui concerne la voie à suivre, il a proposé de demander conseil au Comité consultatif, à sa quatre‑vingt‑dix‑neuvième session qui se tiendra le 27 octobre 2022. Il formulera sa recommandation et invitera le Comité consultatif à décider si et comment le WG‑SHF doit poursuivre ses travaux.

Sur la base de ce qui précède, le WG-SHF convient de rendre compte de ses travaux au CAJ, pour information, et au Comité consultatif pour examen des prochaines étapes.

Le WG-SHF convient que sa troisième réunion se tiendra par voie électronique le jeudi 16 mars 2023.

Le présent compte rendu a été adopté par correspondence.

[L’annexe suit]

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /  
in the alphabetical order of the French names of the members /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires   
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA

Shannah BOENS (Ms.), Attaché, FOD Economie, KMO, Middenstand en Energie, Algemene Directie Economische Reglementering, Dienst voor de Intellectuele Eigendom, Bruxelles   
(e-mail: shannah.boens@economie.fgov.be)

CANADA / CANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT (Mr.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / chile

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile   
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA

CUI Yehan (Mr.), Principal Consultant, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing  
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

HAN Ruixi (Mr.), Deputy Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing  
(e-mail: wudifeixue007@163.com)

LI Judan (Ms.), Associate Professor, PhD, Institute of Law, Chinese Academy of Social Sciences, Beijing  
(e-mail: lijudan@cass.org.cn)

WANG Chenyu (Ms.), Senior Staff Member, Development Center of Science and Technology, Beijing  
(e-mail: wangchenyu@agri.gov.cn)

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícola y Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid   
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Kaylee LEWIS (Ms.), Plant Variety Examiner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T,   
Washington D.C.  
(e-mail: kaylee.lewis@usda.gov)

FRANCE / France / FRANCIA

Mariem OMRANI (Mme), Chargée de mission semences, Bureau des semences et de la protection intégrée des cultures, Sous-direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux, Ministère de l’Agriculture et de l'Alimentation, Paris   
(e-mail: mariem.omrani@agriculture.gouv.fr)

Yvane MERESSE (Mme), Responsable INOV, Groupe d’Étude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé cedex   
(e-mail: yvane.meresse@geves.fr)

Catherine MALATIER (Mme), Assistante INOV, Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé cedex  
(e-mail: catherine.malatier@geves.fr)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

HAGIWARA Minori (Ms.), Deputy Director, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: minori\_hagiwara110@maff.go.jp)

FUJITSUKA Daisuke (Mr.), Technical Official, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: daisuke\_fujitsuka080@maff.go.jp)

KASHIWAGI Ryusaku (Mr.), Chief Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: ryusaku\_kashiwagi840@maff.go.jp)

MIURA Aya (Ms.), Principal Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Tokyo  
(e-mail: aya\_miura660@maff.go.jp)

ASAKAWA Michihiro (Mr.), Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Tokyo  
(e-mail: michihiro\_asakawa290@maff.go.jp)

OHNO Yoshiyuki (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division , Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: yoshiyuki\_ono300@maff.go.jp)

KOSAKADA Takashi (Mr.), Director, Intellectual Property Division, Export and International Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e-mail: takashi\_kosakada040@maff.go.jp)

SHIOTA Haruka (Mr.), Deputy Director for International Affairs, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: haruka\_shiota160@maff.go.jp)

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Ana Lilia ROJAS SALINAS (Sra.), Jefatura de Departamento de Armonización Técnica, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: ana.rojas@snics.gob.mx)

Agustín de Jesús LÓPEZ HERRERA (Sr.), Teacher/Researcher, Universidad Autónoma Chapingo, Departamento de Fitotecnia, Texcoco   
(e-mail: agustin.lopezh@gmail.com)

NORVèGE / NORWAY / noruega

Svanhild-Isabelle Batta TORHEIM (Ms.), Senior Advisor, Department of Forest and Natural Resource Policy, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Oslo  
(e-mail : [Svanhild-Isabelle-Batta.Torheim@lmd.dep.no](mailto:Svanhild-Isabelle-Batta.Torheim@lmd.dep.no))

Elin Cecilie RANUM, Advisor (Ms.), Utviklingsfondet, Oslo   
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague   
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

Kees Jan GROENEWOUD (Mr.), Advisor, Dutch Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Roelofarendsveen   
(e-mail: c.j.a.groenewoud@raadvoorplantenrassen.nl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC of korea / REPÚBLICA de corea

ChanWoong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, International Cooperation Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), DUS Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do   
(e-mail: grin@korea.kr)

Eun Hee JEON (Ms.), DUS Examiner, Gyeongnam Branch Office, Korea Seed & Variety Service   
(KSVS), Jeju-do  
(e-mail: ehjeon@korea.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), DUS Expert and Metheodology Specialist, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno  
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

Lenka Lefnerová (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing Agriculture (UKZUZ), Brno  
(e-mail: lenka.lefnerova@ukzuz.cz)

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno   
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / reino unido

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge   
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Alwin KOPSE (Mr.), Sous-directeur général adjoint, Chef des Affaires internationales, Affaires internationales et sécurité alimentaire, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern  
(e-mail : alwin.kopse@blw.admin.ch)

Marco D'ALESSANDRO (Mr.), Senior Policy Adviser, Sustainable Development & International Cooperation, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern   
(e-mail: marco.dalessandro@ipi.ch)

Daniel VALENGHI (Mr.), Program Officer, Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), Bern   
(e-mail: daniel.valenghi@eda.admin.ch)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels   
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Orsola LAMBERTI (Ms.), Legal Advisor, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers   
(e-mail: lamberti@cpvo.europa.eu)

II. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION (APSA)

Kanokwan CHODCHOEY (Ms.), Executive Director, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thailand   
(e-mail: may@apsaseed.org)

Kunaporn PHUNTUNIL (Ms.), Technical Coordination Manager, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thailand   
(e-mail: kuna@apsaseed.org)

Xiaofeng LI (Ms.), Partnership Program Manager, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Beijing, China   
(e-mail: xiaofeng\_apsa@163.com)

Mary Ann SAYOC (Ms.), Past APSA President, member of WG on Integrated Seed Companies, Kasetsart University, Bangkok, Thailand  
(e-mail: maryann.sayoc@eastwestseed.com)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG (Mr.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Zürich, Switzerland  
(e-mail: contact@apbrebes.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / Comunidad Internacional de Fitomejoradores de Plantas Hortícolas de Reproducción Asexuada (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany   
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium   
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

EUROSEEDS

Marian SUELMANN (Mr.), Manager Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V, De Lier   
(e-mail: m.suelmann@rijkzwaan.nl)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Hélène KHAN NIAZI (Ms.), International Agriculture Manager, Nyon, Suisse  
(e-mail: h.khanniazi@worldseed.org)

Naomi STEVENS (Ms.), Global Policy Advocacy Manager, Bayer CropScience, Bayer, CropScience, Victoria, Australie   
(e-mail: naomi.stevens@bayer.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO DESIRELLO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay  
(e-mail: drisso@saaseed.org)

Lorena BASSO (Sra.), Seed Association of the Americas (SAA)  
(e-mail: lorena@basso-ar.com)

Oscar DE CÓRDOVA (Mr.), Executive Director Apesemillas, APESEMILLAS, SAA Seed Association of the Americas, Montevideo, Uruguay  
(e-mail: gerencia@appisemillas.com.pe)

Dólia Melania GARCETE G. (Sra.), Agricultural Engineering, APROSEMP, Asociación de Productores de Semillas - APROSEMP, San Lorenzo, Paraguay   
(e-mail: gerencia@aprosemp.org.py)

Deborah HILL (Ms.), Assistant General Counsel, Intellectual Property, BASF, SAA, Seed Association of the Americas, North Carolina, États-Unis d'Amérique  
(e-mail: deborah.hill@basf.com)

Emmanuel IBARRA ESTRADA (Sr.), Coordinador de PYMES, Asociación Mexicana de Semilleros, A. C., Ciudad de México, Mexique   
(e-mail: emmanuel@amsac.org.mx)

Andrew W. LAVIGNE (Sr.), President/CEO, American Seed Trade Organization (ASTA), Alexandria, États-Unis d'Amérique   
(e-mail: alavigne@betterseed.org)

Eduardo PADILLA VACA(Sr.), Seed Regulatory Specialist, CORTEVA Agriscience & Asociación Mexicana de Semilleros, A. C. (AMSAC), SAA Seed Association of the Americas, Mexico  
(e-mail: eduardo.padillavaca@corteva.com)

José RE (Sr.), RICETEC, Seed Association of the Americas (SAA)  
(e-mail: jre@ricetec.com)

Mario SCHINDLER (Sr.), Executive Manager, National Association of Seed Producers (ANPROS), Santiago de Chile, Chili  
(e-mail: mschindler@anpros.cl)

III. PROJECT TEAM

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, Euroseeds, Bruxelles, Belgium   
(e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.eu)

Catherine Chepkurui LANGAT (Ms.), Technical Manager Plant Breeding & Variety Registration, Euroseeds, Bruxelles, Belgique   
(e-mail: catherinelangat@euroseeds.eu)

Niels LOUWAARS (Mr.), Managing Director, Plantum, Vossenburchkade 68, Gouda, Pays-Bas  
(e-mail: n.louwaars@plantum.nl)

Sjoerd BIJL (Mr.), Policy Officer, Plantum, Gouda, Pays-Bas  
(e-mail: s.bijl@plantum.nl)

Bram DE JONGE (Mr.), Seed Policy Officer, Oxfam Novib, Mauritskade 9, 2514 HD Den Haag, Netherlands  
(e-mail: Bram.de.Jonge@oxfamnovib.nl)

IV. BUREAU / OFFICER / OFICINA

Marien VALSTAR (Mr.), Chair

V. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

[Fin de l’annexe et du document/  
End of Annex and of document/  
Fin del Anexo y del documento]